



## AVIS

**Dans sa séance du 28 septembre 2021, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :**

**Adoption du préavis municipal N° 2021-22 du lundi 19 juillet 2021, relatif à l'adoption de la zone réservée « Centre-Ville », soit :**

1. D'adopter le plan et le règlement de la zone réservée « Centre-Ville » tels que mis à l'enquête du 2 octobre 2019 au 31 octobre 2021 ;
2. D'approuver les réponses proposées et de lever les oppositions ;
3. De demander à la Municipalité de faire suivre la procédure du dossier.

***Conformément à l'art. 53 du Règlement du Conseil communal, les Conseillers concernés par ce préavis se sont récusés lors du vote.***

**Adoption du préavis municipal N° 2021-12 du lundi 3 mai 2021, relatif au Plan Directeur communal (PDCom), soit :**

1. D'adopter le Plan Directeur communal (PDCom) ;
2. De demander à la Municipalité de faire suivre la procédure au dossier.

**Adoption du préavis municipal N° 2021-15 du lundi 3 mai 2021, relatif à la réponse au postulat de M. Fabrice Cottier (PLR), déposé le 10 décembre 2020 intitulé « Une multimodalité accessible », soit :**

1. De prendre acte du rapport-préavis municipal N° 2021-15 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Fabrice Cottier, déposé le 10 décembre 2020, intitulé « Une multimodalité accessible ».

**Adoption du préavis municipal N° 2021-16 du lundi 3 mai 2021, relatif à la réponse au postulat de M. Samuel Obi (AlternativeS-Les Verts), déposé le 19 juin 2020 intitulé « Pour des aménagements cyclables temporaires à Aigle », soit :**

1. De prendre acte du rapport-préavis municipal N° 2021-16 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Samuel Obi, déposé le 19 juin 2020, intitulé « Pour des aménagements cyclables temporaires à Aigle ».

**Adoption du préavis municipal N° 2021-17 du lundi 3 mai 2021, relatif à la réponse au postulat de M. Samuel Obi (AlternativeS-Les Verts), déposé le 21 juin 2019 intitulé « Pour une zone 30 globale au centre-ville », soit :**

1. De prendre acte du rapport-préavis municipal N° 2021-17 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Samuel Obi, déposé le 21 juin 2019, intitulé « Pour une zone 30 globale au centre-ville ».

**Adoption du préavis municipal N° 2020-21 du lundi 28 septembre 2020, amendé, relatif au Schéma Directeur Cyclable, soit :**

1. **De prendre acte de la partie 1 (Diagnostic et analyse) et la partie 2 (Vision du réseau cyclable) du Schéma Directeur Cyclable ;**
2. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 40'000.- pour adjuger un mandat visant à étudier l'opportunité et les conditions de faisabilité des concepts de rues cyclables et voies vertes ;**
3. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à l'emprunter aux meilleures conditions.

**Prise en considération et renvoi à la Municipalité pour étude et rapport du postulat de M. Jacques VACHERON, au nom du groupe PLR, intitulé « Agir pour le climat dans les communes ».**

Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant **du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie).

Ainsi délibéré en séance du vingt-huit septembre deux mille vingt et un.

Le Président

Didier BADAN



la secrétaire

Véronique DELADOEY

Le Syndic

Grégory DEVAUD



la secrétaire

Anne DECAILLET